



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame MORIN Valérie, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. LABARDIN Michel, Président, M. BERGES, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTAILH, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Collège des Institutions partenaires excusés: Mme GALIACY, CAF de la Gironde

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ALLOIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE COMMUNICATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROJET DE BUDGET : 28 mars 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 04 avril 2024

7. Finances
7.1. Délibérations budgétaires
7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2024/04/10 – 01

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 et le projet de délibération y afférent ont été transmis aux membres le jeudi 28 mars 2024 pour la séance du Conseil d'Administration du 10 avril 2024 conformément à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

le Conseil d'Administration adopte :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, le montant total de 1 981 000 €,
- Au niveau des chapitres pour la section d'Investissement, le montant total de 30 000 €,

Le Budget Primitif de 2024 qui s'élève, en recettes comme en dépenses, à **deux millions onze mille euros (2 011 000,00 €)**

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia ALLOIX

E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs :
Nombre de suffrages exprimés : 9
Abstention : Contre : Pour : 9
Date d'envoi du Budget : 28/03/2024
Date de convocation : 04/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame MORIN Valérie, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGİN, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. LABARDIN Michel, Président, M. BERGES, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Collège des Institutionis partenaires excusés: Mme GALIACY, CAF de la Gironde

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ALLOIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 04 avril 2024

7. Finances
7.1 Décisions budgétaires
7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires

2024/04/10 – 02

**FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION
DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57
EXERCICE 2024**

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Considérant que lors du conseil d'administration du 20 octobre 2022, vous avez décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023, alors que la généralisation de ce nouveau référentiel comptable était prévue au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la nomenclature M57 (article L.5217-10-6 du Code Général de Collectivités Territoriales) donne faculté au conseil d'administration de déléguer au Président, la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).

Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Considérant que Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

✎ **AUTORISER** Monsieur le Président, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximum autorisé.

Monsieur le Président informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

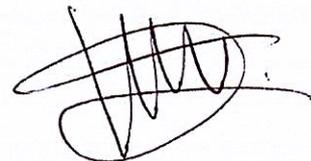
Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia Alloix



E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs :
Nombre de suffrages exprimés : 9
Abstention : Contre : Pour : 9
Date d'envoi du Budget : 28/03/2024
Date de convocation : 04/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame MORIN Valérie, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. LABARDIN Michel, Président, M. BERGES, M. BONADEI, Mme CHARAFHNINA, M. DARTIALH, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Collège des Institutions partenaires excusés: Mme GALIACY, CAF de la Gironde

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ALLOIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 04 avril 2024

7. Finances
7.10 Divers

2024/04/10- 03

TARIFS ACTIVITES ENFANTS / JEUNES / ADULTES / FAMILLES 2024-2025

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Pour tenir compte des équilibres budgétaires, des augmentations de charges de fonctionnement, et de la nécessaire prise en compte des besoins et contraintes des usagers, je vous propose donc la politique tarifaire suivante pour l'année 2024/2025, applicable à compter du 2 septembre 2024.

Par ailleurs et pour tenir compte de la réalité des revenus des familles, il apparaît nécessaire d'adapter les tarifs en fonction des quotients de revenus.

Le quotient familial est défini comme suit :

- Pour les allocataires CAF, c'est le quotient familial figurant sur la dernière attestation de la CAF,
- Pour les non allocataires CAF, c'est le 1/12^{ème} du revenu fiscal de référence de l'année, divisé par le nombre de parts fiscales.

Dans le souci de s'adapter aux évolutions de revenus et d'adopter une politique tarifaire cohérente avec celle de la Ville de Gradignan, le barème suivant est proposé :

QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
QF<450	450<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1300	1300<QF<1800	QF>1800

1. Adhésions

a. Adhésion à l'EPAJG (Adhésion obligatoire pour profiter de l'ensemble des activités 2024/2025)

	Enfants-Jeunes (<18 ans)	Adultes (>18 ans)	Étudiants- Demandeurs d'emploi - Personnes en situation de handicap	Familles (A partir d'un enfant + un parent)
Gradignan	10 €	18 €	13 €	28 €
Hors Commune	20 €	36 €	26 €	56 €

b. Adhésion au tROCKé « Spectacles – concerts »

Accès aux spectacles, concerts dans le cadre de la programmation du tROCKé donnant droit aux tarifs adhérents.

Gradignan	Hors commune
5 €	7 €

2. Tarifs ALSH ENFANTS ½ journée - journée - repas

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Principe de facturation sur la base d'un relevé de présence.

Mis en ligne le 16/04/2024

Tranche	QFA		QFB		QFC		QFD		QFE		QFF	
	½ journée	journée										
Gradignan	1,70 €	3,50 €	2,45 €	4,90 €	3,15 €	6,30 €	4,30 €	8,60 €	5,40 €	10,80 €	7,40 €	14,80 €
Hors commune	3,00 €	6,00 €	4,00 €	8,00 €	5,00 €	10,00 €	7,00 €	14,00 €	9,00 €	18,00 €	12,00 €	24,00 €

REPAS			
QFA	QFB - QFC	QFD - QFE - QFF	HC
1,50 €	2,50 €	3,00 €	6,00 €

3. Tarifs ateliers artistiques enfants/jeunes et mini sessions découvertes

a. Enfants/Jeunes :

Tarifs mini sessions découvertes.

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif par cycle	Gradignan	13 €	17 €	22 €	30 €	38 €	52 €
	Hors commune	21 €	28 €	36 €	49 €	63 €	86 €

Tarifs ateliers hebdomadaires 1h, Zumba

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	73 €	85 €	96 €	145 €	179 €	203 €
	Hors commune	120 €	140 €	158 €	239 €	295 €	335 €

Tarifs ateliers hebdomadaires 1h30 Hip Hop, Théâtre, Dessin, Magie

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	104 €	117 €	144 €	213 €	252 €	291 €
	Hors commune	171 €	193 €	237 €	351 €	415 €	480 €

Tarifs ateliers hebdomadaires 2h, Club créatif

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	138 €	155 €	192 €	285 €	337 €	380 €
	Hors commune	228 €	256 €	317 €	470 €	556 €	784 €

4. Tarifs ALSH Jeunes

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Principe de cotisation annuelle.

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif annuel	Gradignan	12 €	17 €	23 €	33 €	42 €	51 €
	Hors commune	20 €	28 €	38 €	54 €	69 €	84 €

Mis en ligne le 16/04/2024

5. Tarifs sessions découvertes du mercredi (par cycle ou à l'année)

	Tranche	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarif Sessions Ados Tarif/cycle	Gradignan	36 €	48 €	58 €	75 €	94 €	109 €
	Hors commune	59 €	79 €	96 €	124 €	155 €	180 €
Tarif Sessions Ados Tarif forfait annuel	Gradignan	151 €	207 €	259 €	337 €	422 €	498 €
	Hors commune	249 €	342 €	427 €	556 €	696 €	822 €
Tarif Clubs Ados Cuistots Tarif/Cycle	Gradignan	18 €	21 €	24 €	35 €	43 €	50 €
	Hors commune	30 €	35 €	40 €	58 €	71 €	83 €
Tarif Clubs Ados Cuistots Tarif forfait annuel	Gradignan	73 €	85 €	97 €	145 €	179 €	203 €
	Hors commune	120 €	140 €	160 €	239 €	295 €	335 €

6. Tarifs activités Enfants/Jeunes/tROCKé/Adultes

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Type d'activités	Enfants	Jeunes/tROCKé	Adultes
Musée, Exposition, découverte Patrimoine..	Pas de supplément	1 €	
Ateliers manuels/création science/multimédia/cuisine animations sans prestation	Pas de supplément	1 €	
Ateliers manuels/création science/multimédia/cuisine avec prestation (55 €/h)	Pas de supplément	5 €	6 €
Sorties culturelles Cat.1 : <5 €	Pas de supplément	1 €	2 €
Concerts/Spectacles cat. 1 : 5 €<x<10 €	Pas de supplément	5 €	6 €
Concerts/Spectacles cat. 2 : 10 €<x<15 €	Forfait ½ journée + 4,5 € Forfait journée + 2,5 €	8 €	10 €
Concerts/Spectacles cat. 3 : 15 €<x<20 €	Forfait ½ journée + 8 € Forfait journée + 5,5 €	11 €	13 €
Concerts/Spectacles Cat.>20 €	Forfait ½ journée + 11 € Forfait journée + 9 €	15 €	17 €
Soirée/site prestation gratuite	Pas de supplément	1 €	
Soirée Repas grillades/site	5 €	5 €	7 €
Evènements sportifs «Jeunes au stade »	Pas de supplément	3 €	
Evènements sportifs Autres (LDC, ...)	Forfait ½ journée + 4 € Forfait journée + 2 €	7 €	9 €
Sorties plages grand bus	Pas de supplément	4 €	5 €
Sorties plage minibus	Pas de supplément	2 €	3 €
Sorties piscine	Pas de supplément	3 €	3 €
Sorties loisirs/sports Cat. 1 : 4 €<x<7 € Bowling-Patinoire-Futsal- Jorkiball-Bowling- Roller- Cinéma	Pas de supplément	4 €	5 €
Sorties Loisirs/sports Cat. 2 : 8 €<x<15 € VTT, Voile, Laser Quest,	Forfait ½ journée : + 2 € Forfait journée : + 1 €	7 €	8 €
Sorties Loisirs/Sports Cat. 3 : 15 €<x<20 € et + Karting/Moto, Canöé, Escalade, Surf	Forfait ½ journée: + 6 € Forfait journée: + 4 €	10 €	12 €
Tournois sportifs avec lots et/ou goûter	Pas de supplément	2 €	
Sortie journée à caractère exceptionnel Zoo Palmyre/Antilles Jonzac/Walibi/Aqualand ...	Forfait journée + 7 €	13 €	15 €

Mis en ligne le 16/04/2024

7. Tarifs sorties/activités familles Espace Barthez

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception en préfecture : 12/04/2024

Type d'activités	Enfants 0-10 ans	Jeunes 11-17 ans	Parents 18 ans et +
Sorties culturelles Cat. 1 : <5 €	1 €	2 €	3 €
Concerts/Spectacles cat.1 : 5 €<x<10 €	3 €	4,5 €	6 €
Concerts/Spectacles cat. 2 : 10 €<x<15 €	6 €	8 €	10 €
Concerts/Spectacles cat. 3 : 15 €<x<20 €	8 €	10 €	12 €
Concerts/Spectacles Cat.>20 €	10 €	15 €	20 €
Soirée Repas grillades/site	3,5 €	3,5 €	5 €
Sorties plages grand bus	3 €	4 €	5 €
Sorties loisirs/sports Cat. 1 : 4 €<x<7 € Bowling-Patinoire-Futsal- Jorkiball-Bowling- Roller	2 €	3,5 €	5 €
Sorties Loisirs/sports Cat. 2 : 8 €<x<15 € VTT, Voile, Laser Quest,	5 €	6,5 €	8 €
Sorties Loisirs/Sports Cat. 3 : 15 €<x<20 € et + Karting/Moto, Canôé, Escalade, Surf	8 €	10 €	12 €
Sortie journée à caractère exceptionnel Zoo Palmyre/Antilles Jonzac/Walibi/Aqualand	10 €	13 €	16 €

Mis en ligne le 16/04/2024

8. Tarifs tROCKé

a. Cotisation annuelle salle de répétition (2h/semaine)

Jeunes (<18 ans)	Adultes (>18 ans)	Demandeurs d'emploi /étudiants Carte Jeune / Personnes en situation de handicap
21 €	63 €	15 €

b. Forfait à la séance de 2h00 pour répétition : 28 €

c. Tarifs tROCKé Café et Manifestations

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-03-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Mis en ligne le 16/04/2024

Type de boissons	Tarif
Sodas/Sirops	2 €
Boissons chaudes (Café/Chocolat/Thé)	1 €
Bières	3 €
Confiseries sucrées et biscuits salés	1 €

d. Tarifs spectacles

Catégorie de spectacle	Adhérents / - 12 ans / demandeurs emploi / Personnes en situation de handicap	Non adhérents	- 6 ans
Spectacles cat. 1	2 €	5 €	Gratuit
Spectacles cat. 2	5 €	7 €	
Spectacles cat. 3	7 €	10 €	
Spectacles cat. 4	10 €	15 €	

9. Tarifs location de salles intervenants extérieurs / organismes de formation / associations hors Gradignan

Tarif horaire/salle : 14 €/heure + adhésion annuelle à l'EPAJG obligatoire pour les participants des ateliers hebdomadaires.

10. Tarifs prêt de salle pour les associations :

Tarif associations de Gradignan : 70 € à l'année

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia ALLOIX



[Signature]

[Signature]

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention :	
Contre :	
Pour :	9
Date d'envoi du Budget :	28/03/2024
Date de convocation :	04/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame MORIN Valérie, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme RIVENC.

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS : M. LABARDIN Michel, Président, M. BERGES, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Collège des Institutions partenaires excusés: Mme GALIACY, CAF de la Gironde

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ALLOIX

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 04 avril 2024

- 1 Commande publique
 - 1.1 Marchés publics
 - 1.1.15 Délibérations, décisions

2024/04/10- 04

**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DERIVES :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN
(E.P.A.J.G.)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Les accords-cadres concernant la fourniture de produits d'entretien et dérivés arrivent à expiration le 21 décembre 2024. Pour assurer une continuité des prestations, une nouvelle consultation va être lancée prochainement.

Afin que les structures, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continuent de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière concernant la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

Par délibération en date du 27 septembre 2021, un groupement de commandes permanent a été créé avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dont la date d'expiration est fixée à la fin du mandat, soit 1^{er} semestre 2026. Cette date étant antérieure à la fin de la durée des accords-cadres, un groupement de commandes doit être créé avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de retenir la procédure de groupement de commandes qui sera portée par la Ville, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme des accords-cadres. Les accords-cadres seront conclus pour une durée de 4 ans.

La Ville de Gradignan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier les accords-cadres. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution des accords-cadres et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240410-EPA-24-04-10-04-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Mis en ligne le 16/04/2024

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

✎ AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- La Ville de Gradignan
- Le Centre Communal d'Action Sociale
- L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

✎ ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture des produits d'entretien et dérivés propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération,

✎ AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que tous les documents,

✎ ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

✎ AUTORISER Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et à procéder à leur bonne exécution ; le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Emilia Alloix



VOTES

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention :	Contre : Pour : 9
Date d'envoi du Budget :	28/03/2024
Date de convocation :	04/04/2024